

Note complémentaire sur la grille de densité

Subdivision de la grille

Il est possible de subdiviser ce premier niveau pour des analyses plus détaillées. L'Insee utilise deux découpages dans ses études.

Croisement de la grille avec le zonage en aires d'attraction des villes (AAV)

En croisant le niveau 3 de la grille (communes rurales) avec le zonage en AAV, il est possible de définir :

- les communes rurales périurbaines : ce sont les communes rurales situées dans une AAV de plus de 50 000 habitants ;
- les communes rurales non périurbaines : ce sont les communes rurales situées hors AAV ou dans une AAV de moins de 50 000 habitants.

Grille à 7 postes

Une grille détaillée à 7 postes a également été calculée, et correspond au second niveau de la grille de densité tel que défini par Eurostat et l'OCDE.

Les communes densément peuplées restent aussi identiques mais sont nommées « **grands centres urbains** » dans la grille à 7 postes.

Au sein des communes de densité intermédiaire, la grille à 7 postes permet de différencier :

- les « **centres urbains intermédiaires** » ;
- les « **ceintures urbaines** » ;
- les « **petites villes** ».

Au sein des communes rurales, la grille distingue :

- les « **bourgs ruraux** » ;
- le « **rural à habitat dispersé** » ;
- le « **rural à habitat très dispersé** ».

Agrégation de la grille de densité à 3 postes à un niveau supracommunal

Il est possible d'analyser l'orientation d'un territoire composé de plusieurs communes en termes de densité de population. Pour ce faire, il faut recalculer la part de population du territoire dans chacune des catégories de la grille, à l'aide des variables mises à disposition :

$$P1_{territoire} = \sum_{territoire} P1 \times PMUN$$

Ensuite, on peut calculer le niveau de densité du territoire :

- si la part de population de la catégorie 1 est supérieure à 50 %, le territoire est considéré comme très dense ;
- si la part de population des catégories 1 et 2 est supérieure à 50 %, et que le territoire n'est pas très dense, alors il est considéré comme de densité intermédiaire;
- sinon, le territoire est considéré comme rural.

Les niveaux de densité pour les mailles EPCI et Bassin de Vie ont été précalculés et sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Pour le niveau départemental, une [classification internationale](#) propose une agrégation alternative :

- départements à prédominance urbaine : plus de 80 % de la population appartient à la catégorie 1 ou 2 de la grille de densité (clusters urbains) ; ou plus de 50 % de la population appartient à la catégorie 1 ou 2 de la grille de densité, et au moins 25 % de la population habite au sein d'un grand centre urbain de plus de 500 000 habitants ;
- départements intermédiaires : entre 50 et 80 % de la population appartient à la catégorie 1 ou 2 de la grille de densité ; ou plus de 50 % de la population appartient à la catégorie 3, et au moins 25 % de la population habite au sein d'un grand centre urbain de plus de 200 000 habitants ;
- départements à prédominance rurale : autres départements.